Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260703-2026_48-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents *: Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LEDINGHEN, Yoann MIRIEL, Quentin FLAMENT, Clotilde MORNET, Enora GUILCHER, Margaux LAVAL, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Fanny GOUDE, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER*

Absents *: Yvonnick BESNARD (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU)*

Secrétaire de séance *: Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 14*
- *Etaient absents : 1*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 15*

Convocation transmise et publiée le 25 juin 2026.

DCM 2026.48 – Avis schéma départemental des gens du voyage
Rapporteur : P.SIMON

À la suite d'une étude de besoins dans le cadre de la révision du schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage (SDAHGV), les besoins identifiés sur le territoire de Saint-Malo Agglomération ont été validés conjointement entre l'EPCI et les co-pilotes du schéma (CD35 et Etat). En résultent les prescriptions et préconisations qui seront inscrites au futur schéma.

Pour Saint-Malo Agglomération, les obligations se présentent de la manière suivante :
- La désignation d'un terrain définitif de 4 hectares dédié aux grands passages estivaux.
- La création de 2 terrains soupape d'un hectare pour une utilisation à l'année (un pour l'hiver et un pour l'été). L'analyse des stationnements entre 2020 et 2025 localise le besoin sur le secteur de Saint-Malo (et non sur Cancale comme prescrit en 2020).
- L'engagement de proposer de l'offre légale d'ancrage pour 10 ménages (habitat adapté), 5 sur Saint-Malo, 5 sur Cancale.
- L'enjeu de lister les terrains informels existants pour des petits passages estivaux, dans l'ensemble des communes, comme des solutions pour l'EPCI.
- Enfin, l'enjeu de s'intéresser également aux terrains privés où la résidence mobile d'habitat permanent est avérée pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles.

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Département d'Ille-et-Vilaine ont demandé aux collectivités de se prononcer avant le 31 juillet 2026.

Il est proposé d'émettre l'avis suivant, identique à celui rendu par les instances communautaires : avis favorable sur le contenu du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage de l'Ille-et-Vilaine 2026-2032 tout en émettant les réserves suivantes :

- L'aménagement d'un terrain définitif de 4 ha nécessite la mobilisation d'un foncier qui aujourd'hui au regard de l'application de la loi littorale et de la loi ZAN est rendue difficile ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20260703-2026_48-DE

- La paupérisation et la sédentarisation de familles de gens du voyage sur les aires d'accueil ne sont pas sans conséquence sur l'usage et l'évolution des équipements actuels et demandent à renforcer l'accompagnement social des familles par la mobilisation de l'ensemble des acteurs
- Sollicite l'accompagnement des pilotes du schéma pour trouver ensemble des solutions (financières, techniques, juridiques…) en réponse aux différentes contraintes développées ci-dessus

Le Maire

Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie BEAUFEU